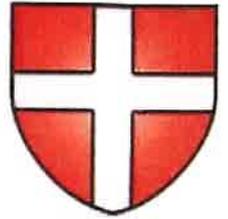




**PRÉFET  
DE  
HAUTE-SAVOIE**

**Département de la HAUTE SAVOIE**



**Commune du BOUCHET - MONT - CHARVIN**

# **Enquête de voirie**

## **CONCLUSIONS et AVIS MOTIVE**

**Enquête publique du 2 juillet au 16 juillet 2021**

-----

**Commissaire enquêteur: Jean Pierre LAFOND**

Je soussigné Jean Pierre LAFOND, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire le 4 et 18 juin 2021 par Monsieur le maire du Bouchet – Mont - Charvin pour conduire l'enquête publique du vendredi 2 juillet au vendredi 16 juillet 2021 relative au déclassement et aux cessions de chemins ruraux la commune du Bouchet – Mont - Charvin.

**Ayant exprimé et analysé :**

- le dossier soumis à l'enquête publique ;
- les observations formulées par le public;
- la réponse aux observations émises par le maire du Bouchet – Mont - Charvin ;
- les constatations faites par moi-même sur le site.

**Considérant que :**

- Monsieur le Maire du Bouchet – Mont - Charvin et son secrétariat m'ont apporté toutes les informations souhaitées pour mener cette enquête ;
- le dossier mis à disposition du public était complet, explicite et compréhensible ;
- toute personne a pu disposer d'informations suffisantes et formuler, le cas échéant, des observations ;
- aucun incident s'est produit lors de l'enquête ;
- le projet est en cohérence avec les différents usages en vigueur sur les secteurs concernés.
- l'affichage et l'information du public a été effectué dans les règles imposées ;
- chaque propriétaire des parcelles directement impactées par le projet a été informé individuellement par lettre recommandée avec accusé réception ou par pli remis en main propre.
- le projet a suscité deux observations avec opposition directe à une partie du projet .

**Constatant que :**

- Les classements, déclassements et cessions de chemins ruraux de la commune du Bouchet – Mont – Charvin concernés par les quatre premiers sous-dossiers n'ont pas fait l'objet d'observation au cours de l'enquête,
- L'ensemble de ces quatre sous-dossiers concerne des régularisations d'usages,
- Au cours des deux permanences je n'ai reçu que trois personnes, dont une deux fois,
- 2 observations négatives provenant de la même famille ont été émises par écrit,
- Ces observations ne s'opposent qu'à la cession d'une partie de chemin rural de 90 m<sup>2</sup>,
- La création d'un nouvel accès à la parcelle n°1877 n'est pas complètement finalisé et admis par les riverains. Le déplacement du chemin rural desservant actuellement la parcelle n° 1877 vers le nord de la parcelle 1878 semble la solution la plus simple en dehors d'accords ou de cessions de terrains ou de servitudes de passage entre les différents riverains concernés.

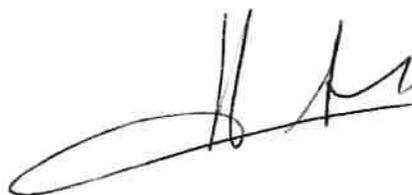
**En conséquence:**

J'émet un avis favorable aux projets de déclassements et de cession de chemins communaux sur la commune du Bouchet – Mont - Charvin avec les réserves suivantes :

- au hameau de la Savattaz la cession d'une partie de 125 m<sup>2</sup> du chemin communal ne pourra se faire qu'en préservant un accès à la parcelle n°669.
- au hameau de Cons les transactions nécessaires au déclassement du chemin rural d'accès à la parcelle n° 1877 ne pourront se faire qu'en maintenant un accès à cette parcelle.

Fait à Annecy le 31 juillet 2021

Le commissaire enquêteur



Jean – pierre LAFOND